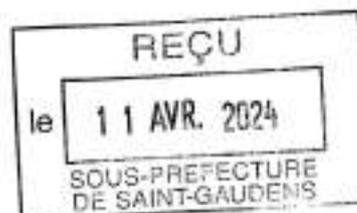


# SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA PROMOTION DU SITE DE SAINT-BERTRAND-DE-COMMINGES ET DE VALCABRERE

## Délibération

### Séance du comité syndical du jeudi 4 avril 2024

Séance du : 4 avril 2024  
Date de convocation : 19 mars 2024  
Membres en exercice : 20  
Quorum : 11  
Présents : 7  
Représentés : 6  
Absents ou excusés : 7  
Seuil de la majorité absolue : 11



Vote : Pour : 13 contre : 0 abstention : 0

**N° 2024/04/04- 02**

**Objet :** Convention de transfert de la maîtrise d'ouvrage entre le Syndicat mixte et le SIVOM du Haut-Comminges pour les travaux d'aménagement des voies secondaires de la ville haute de Saint-Bertrand-de-Comminges et de la Place du Plan.

Le jeudi 4 avril 2024, à 14h00, le comité syndical du Syndicat mixte pour le développement et la promotion du site de Saint-Bertrand-de-Comminges et de Valcabrère s'est réuni au CAD du Conseil départemental, 1 espace Pégot à Saint-Gaudens, sous la présidence de Mme Maryse VEZAT-BARONIA.

Le conseil syndical était composé comme suit :

#### Délégués titulaires présents :

Pour le Conseil départemental : Maryse VEZAT-BARONIA, Roselyne ARTIGUES, Céline LAURENTIES BARRERE, Patrice RIVAL, Loïc GOJARD,

Pour la Communauté de communes Pyrénées Haut-Garonnaises :

Pour la commune de Saint-Bertrand-de-Comminges : Marie-Claire UCHAN

Pour la commune de Valcabrère : Jean VERDIER

**Etaient représentés dans le cadre d'une procuration** : Christine COURADE a donné procuration à Céline LAURENTIES BARRERE, Didier CUJIVES a donné procuration à Roselyne ARTIGUES, Martine CROQUETTE a donné procuration à Marie-Claire UCHAN, Laurence DÉGERS a donné procuration à Patrice RIVAL, Anne BOYER a donné procuration à Loïc GOJARD, Alain PUENTE a donné procuration à Jean VERDIER

**Etaient absents et excusés :**

Pour le Conseil départemental : Isabelle HARDY, Sandrine BAYLAC, Pascal BOUREAU, Jean-Marc DUMOULIN, Aude LUMEAU-PRECEPTIS, Victor DENOUVION

Pour la Communauté de communes Pyrénées Haut-Garonnaises : Alain LARQUE

Pour la commune de Saint-Bertrand-de-Comminges :

Pour la commune de Valcabrère :

Après avoir constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance, Madame la Présidente a procédé à la lecture de la présente délibération et a porté à la connaissance des membres du comité syndical les éléments suivants :

**EXPOSE**

Le Syndicat mixte est doté de la compétence optionnelle d'élaboration et mise en œuvre d'un programme d'actions de mise en valeur du site".

À cette fin, le Syndicat mixte a adopté un programme d'actions sur 10 années qui prévoit notamment une opération globale de travaux d'aménagements extérieurs dans les communes de Saint-Bertrand-de-Comminges et Valcabrère. Afin d'assurer une cohérence d'ensemble, le programme de cette opération comporte une tranche ferme et quatre tranches optionnelles.

La tranche optionnelle A du programme prévoit l'aménagement des voies secondaires de la ville haute de Saint-Bertrand-de-Comminges (descente depuis la voie principale, rue du Presbytère et rue Victor Cazes) ; la tranche B prévoit l'aménagement de la place du Plan.

La convention, ci-joint annexée, a pour objet de transférer la maîtrise d'ouvrage au SIVOM pour les tranches optionnelles A et B en cas d'affermissement. Le SIVOM sera alors chargé de la Maîtrise d'ouvrage de la phase Projet et Dossier de consultation des entreprises jusqu'à la phase de réception des travaux.

Dans le cadre de ce transfert de maîtrise d'ouvrage, le permis d'aménager qui sera établi au nom du Syndicat devra être transféré au SIVOM.

Les frais afférents à chaque mission seront supportés par le Maître d'ouvrage compétent : le Syndicat mixte pour les phases d'esquisse, avant-projet et autorisation d'urbanisme, le SIVOM de la phase projet à la phase de réception des travaux.

Il est proposé aux membres du comité syndical de bien vouloir en délibérer.

Le comité syndical :

**DECIDE**

- **D'approuver** le transfert de la maîtrise d'ouvrage entre le Syndicat mixte et le SIVOM du Haut-Comminges pour les travaux d'aménagement des voies secondaires de la Ville-Haute de Saint-Bertrand-de-Comminges et de la Place du Plan,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à finaliser et signer la convention au nom et pour le compte du Syndicat mixte,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à mettre en œuvre toute démarche en application de cette décision.

**Mme Maryse VEZAT-BARONIA**  
**Présidente du Syndicat Mixte pour le développement**  
**et la promotion du site de Saint-Bertrand-de-**  
**Comminges et de Valcabrère**

Syndicat mixte St-Bertrand de Comminges et Valcabrère  
N° SIRET : 253 102 305 00013

*Certifié exécutoire après :*

- *transmission en Sous-Préfecture le : 11 avril 2024*
- *et affichage le : 11 avril 2024*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.*